

**ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**ROUTE DES ENVERS DES CLEFS**  
**N°017-2026**

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'arrêté du maire n°2026-005 du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Daniel DURET, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire ;

Considérant que la société COLAS France-Annecy située 81, route de Clermont 74330 Sillingy doit intervenir du mardi 2 juin au mercredi 3 juin 2026 sur la Route des Envers des Clefs pour réaliser des travaux de réfection d'enrobés ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La circulation route des Envers des Clefs sera réglementée comme suit :

Mardi 2 juin 2026 : par alternat de 8h30 à 16h30 pour les travaux de rabotage,  
Mercredi 3 juin 2026 : fermeture de la route dans les deux sens de la circulation de 8h30 à 16h30 pour les travaux de pose d'enrobé.  
Cf. plan ci-joint.

**Article 2.** - Le mardi 2 juin 2026, la vitesse sera réglementée à 30 km/heure pour tous les véhicules et il sera interdit de stationner au droit du chantier, dérogation aux véhicules de chantier. Le mercredi 3 juin 2026, il sera interdit de circuler et de stationner au droit du chantier.

**Article 3.** - La société COLAS France-Annecy est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

**Article 4.** - La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin des travaux, par enlèvement de la signalisation provisoire.

**Article 5.** - M. Le Maire,  
Les Services Municipaux,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,  
La société COLAS France-Annecy,  
est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Les Clefs, le 29 mai 2026

Le 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire,  
Daniel DURET

Affiché le : 29/05/2026



Extrait de plan

ROUTE DES ENVERS DES CLEFS  
REFECTION DES ENROBES MARDI 2 JUIN 2026 ET MERCREDI 3 JUIN 2026

ZONE DE TRAVAUX

29/05/2026

1/5000

